

Les élèves traumatisés du collège de Combrée



ENQUÊTE. Après Bétharram, la parole se libère autour d'institutions d'enseignement catholique. D'anciens pensionnaires de Combrée dénoncent des agressions sexuelles. PAGE 2

L'ombre de Bétharram à Combrée

Quatre anciens élèves du collège de Combrée dénoncent des agressions sexuelles commises à la fin des années 1980.



Puisieurs anciens élèves du collège de Combrée, fermé en 2005, dénoncent des violences sexuelles commises durant les années 1980 et 1990.

Un électrochoc. Depuis l'affaire de Bétharram, certains parlent de « MeToo scolaire ». Les récentes révélations des abus sexuels et violences commises au sein de l'institution catholique béarnaise font écho avec d'autres sévices dénoncés dans d'autres établissements. Cette semaine, France 3 Pays de la Loire a révélé une affaire d'agressions sexuelles présumées survenue dans les années 80 et 90 à l'Institution libre de Combrée, située au nord d'Angers et fermée en 2005. Deux anciens élèves y évoquent des attouchements sexuels qui auraient été commis par « le préfet de discipline » de l'époque, une fonction au nom

évocateur pour désigner plus communément un surveillant général ou un CPE de nos jours.

« Autoritaire », « clanique », « très intelligent »

Réputé « colérique » et « très autoritaire », ce dernier dirigeait aussi l'internat de l'établissement d'enseignement catholique qui a compté jusqu'à 750 élèves et 350 pensionnaires. Doté d'une forte personnalité et décrit comme « quelqu'un de très intelligent », ce cadre animait également des séances de ciné-débat, entraînait l'équipe de football et emmenait des jeunes dans un gîte montagnard en Savoie. Un accès pri-

vilégié entretenu avec les jeunes dès son entrée dans l'institution en 1968 jusqu'à sa sortie en 1995. « Il avait un fonctionnement très clanique avec les chouchous d'un côté et les méchants dont je faisais partie », présente Loïc Dusseau, président de l'Amicale des anciens élèves et amis de Combrée. Quatre autres anciens élèves, deux hommes et deux femmes, ont confié au Courrier de l'Ouest les sévices qu'ils auraient subis. « J'ai été son chouchou pendant un bref temps et j'ai hélas pu bénéficier de son favoritisme », souffle Léo (*). Cet Angevin, aujourd'hui âgé de 52 ans, se souvient d'un séjour à la montagne à la fin des années 1980 où il aurait été

forcé de dormir dans le même lit que le mis en cause. « Il se satisfaisait tout seul en me forçant à le toucher. La nuit a été très longue », confie-t-il.

Forcés à dormir dans le même lit

Élève de 1986 à 1989, Thomas (*) aurait été victime des mêmes agissements lors d'une escapade dans le Beaujolais. « Je savais qu'il ne fallait pas se retrouver seul avec lui », lâche-t-il. En plus de faits d'attouchements sur les parties intimes, ce dernier décrit au Courrier de l'Ouest une scène de viol. Mais il n'a jamais osé porter plainte. « J'étais tellement en colère contre moi et contre lui, j'ai mis

des années à en parler », avoue-t-il. Léo non plus n'a pas pu aller jusqu'au dépôt de plainte : « Il y a eu une enquête en 1997, mais le gendarme m'a dit que je n'étais pas concerné. Pour moi, c'était l'incompréhension. » Le préfet de discipline de Combrée ne s'en serait pas pris uniquement aux garçons. Laure (*) et Coralie racontent le même mode opératoire entre 1986 et 1992. « Je me suis retrouvée seule avec lui dans l'internat durant un week-end parce que j'avais été collée à cause de petites bêtises. Il ne voulait pas que je dorme seule. Moi je ne voulais pas, mais il m'a forcé à rester dans son lit et s'est masturbé dans mon dos », relate Coralie, émue. La suite de son récit est entrecoupée de flashes. « Mon cerveau a fait un blocage », ajoute-t-elle. Le goût bizarre du verre d'eau bu la veille et « l'odeur insupportable » de l'agresseur restent dans sa mémoire. Laure s'est retrouvée dans la même situation lorsqu'elle était en quatrième. Toujours le soir, un week-end. Après un atelier cinéma cette fois. « Il m'a demandé de l'accompagner dans sa chambre pour déposer des cassettes et a fermé la porte. J'étais une enfant sage et docile. Il s'est frotté contre moi », confie-t-elle.

« Je me sentais tellement saisi »

Les jeunes filles n'ont rien dit à personne jusqu'à l'âge adulte. « Je me sentais tellement saisi et humiliée », ajoute Laure. Après « une amnésie

traumatique », sa mémoire refait surface au gré des épisodes de la vie et des thérapies. Le 7 janvier 2016, elle dépose plainte à la gendarmerie de Montreuil-Bellay. Dans un courrier du parquet de Saumur que nous avons pu lire, le dossier pénal a été transmis au parquet de Nîmes car le mis en cause, aujourd'hui âgé de 79 ans, avait déménagé dans le Gard. Coralie aurait été entendue par les gendarmes de Craon (53) en 2018 avant que sa plainte ne subisse le même sort que Laure. « Le tribunal de Nîmes m'a retourné ma plainte avec la mention prescription sans suite dessus », regrette Coralie. Sollicitée, la procureure de la République de Nîmes ne nous a pas répondu. Pour François Caro, également plaignant, « le combat continue ». Après avoir porté plainte en 2019 pour des attouchements subis à l'âge de 14 ans par le même agresseur désigné, cet ancien pensionnaire du Collège de Combrée, bientôt âgé de 50 ans, a lancé un appel déterminant il y a quelques semaines sur « Combrée Beach », une page Facebook regroupant d'anciens élèves. Depuis, les témoignages affluent. Le visionnage d'un reportage sur l'affaire Bétharram a été « un facteur déclenchant » pour François Caro. Il vient de saisir un avocat pénaliste angevin. « J'irai jusqu'au bout », prévient-il.

Franck DEBRITO

* Certains prénoms ont été modifiés à la demande des intéressés.

Une cellule d'écoute est ouverte

Sollicité, Loïc Dusseau confirme avoir ouvert une cellule d'écoute pour les anciens élèves du Collège de Combrée. Une adresse mail est même dédiée (signalement-abus@amicalecombrée.fr). « Nous voulons orienter et épauler les victimes », explique cet ancien élève qui a obtenu son baccalauréat en 1984. Chaque signalement ferait l'objet d'une vérification. « Nous respectons la confidentialité », précise Loïc Dusseau. Cet avocat de profession précise par ailleurs que l'affaire a déjà été traitée sur le plan judiciaire. « Cela n'a pas été mis sous le tapis. Il y a eu une enquête de gendarmerie derrière », ajoute-t-il.

Tous les plaignants se seraient heurtés aux délais de prescription. « À cette époque, on ne parlait pas d'agression sexuelle mais d'atteinte à la pudeur et c'était prescrit au bout de trois ans. Or, la personne mise en cause a quitté l'établissement en 1995... » Depuis quelques jours, le représentant des anciens élèves constate la libération de la parole sur Internet des camarades de Combrée. Mais il invite les personnes concernées à prendre un avocat. « C'est bien de faire le ramdam sur les réseaux sociaux, c'est bien aussi de saisir la justice », insiste Loïc Dusseau. À ce jour, trois signalements ont été reçus, mais le chiffre pourrait grimper en flèche dans les prochaines semaines.



Loïc Dusseau, président de l'Amicale des anciens élèves et amis de Combrée, a ouvert une cellule d'écoute début mars.

Franck DEBRITO